

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 04 AVRIL 2019**

-----

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GANDOIS Philippe, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, NEBOUT LACOURARIE Martine, PFRIMMER-PICHON Joëlle, RATIER Joël, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉS-REPRESENTÉS :**

ARNAUD Sylvie, conseillère municipale, excusée représentée par Y BALESTRAT, conseiller municipal  
BRANDY Claude, adjoint au Maire, excusé représenté par L CHAZELAS, adjointe au Maire  
CHABAUD Mireille, conseillère municipale, excusée représentée par R GUILLOUMY, conseiller municipal  
DELORD Mylène, conseillère municipale, excusée représentée par H BEAUDET, adjoint au Maire  
DESROCHES Bernadette, conseillère municipale, excusée représentée par P FILLOUX, conseillère municipale  
FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par A SOULIMAN COURIVAUD, conseillère municipale  
REVELON Angeline, conseillère municipale, excusée représentée par J RATIER, adjoint au Maire  
TRICARD Stéphanie, conseillère municipale, excusée représentée par P ALLARD, Maire

**EXCUSÉ :**

JÉBAI Hassan, conseiller municipal

L'assemblée désigne ensuite Paulette FILLOUX, conseillère municipale, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

. Taxe d'habitation	13,40%
. Taxe foncière (bâti)	28,53%
. Taxe foncière (non bâti)	85,09%

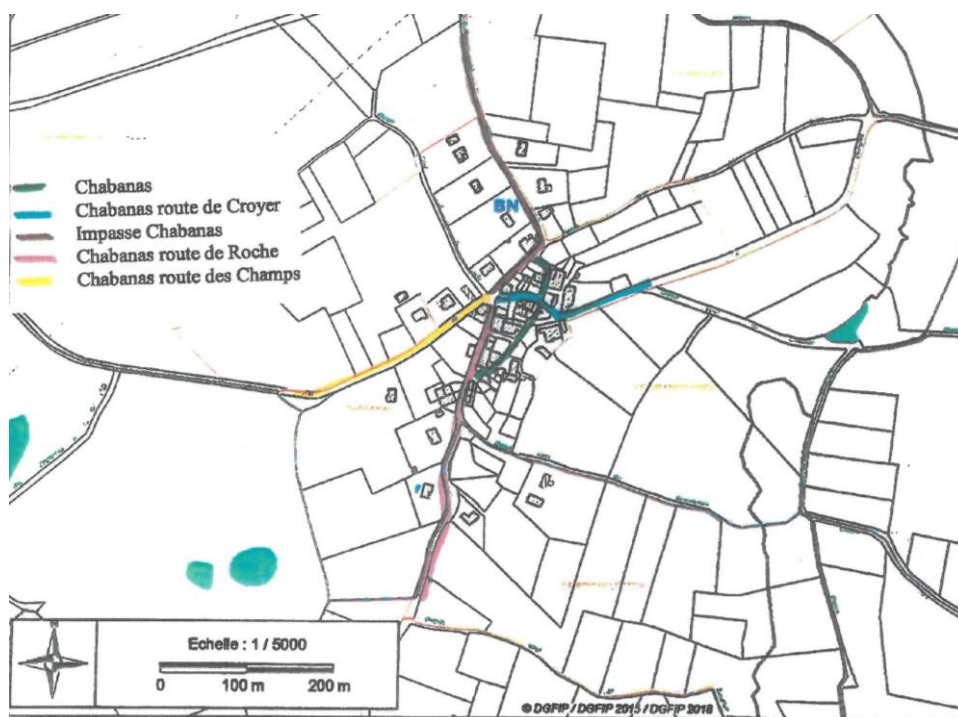
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 de la Commune
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 du service des eaux
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 du service assainissement
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 des lotissements communaux
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 du camping
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 de la régie des Pompes funèbres
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2019 Énergie photovoltaïque

- APPROUVE le montant de la subvention d'équilibre à verser au CCAS pour l'exercice 2019, ainsi que l'échéancier de versements proposés ci-dessous.

- 1er acompte	84 000 € en février 2019
- 2d acompte	170 000 € en juillet 2019
- solde	46 000 € en décembre 2019

- DECIDE de dénommer les voies de "Chabanas" comme il lui est proposé. :

- Chabanas	Vert
- Chabanas - route de Croyer	Bleu
- Impasse Chabanas	Marron
- Chabanas - route de Roche	Rose
- Chabanas - route des Champs	Jaune



- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 pour les travaux de la place de la mairie

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget général de l'exercice en cours

- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires en vue du dépôt du dossier de demande de subvention

- ACCEPTE les conclusions des membres du bureau et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes

- ACCEPTE les dotations de compensation prévisionnelles

- APPROUVE les conventions de servitudes pour l'implantation d'une ligne électrique HTA 20000 volts, en vue du raccordement de la production issue de l'usine de méthanisation en construction au lieu-dit Le Mas d'ouvrages de transport d'électricité présentées par la société Enedis

- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la convention

- DECIDE de constituer un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour la réalisation des travaux annuels de grosses réparations de voirie
  - DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019, article 2315
  - AUTORISE le Maire à signer la convention portant création du groupement de commandes, le cas échéant ses avenants, et à délivrer les bons de commandes dans la limite des inscriptions budgétaires
- DECIDE d'accepter l'emploi de deux volontaires en service civique sur la mission de médiateur.rice numérique.
  - DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2018.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour la viabilisation d'un terrain appartenant à la SCI les 2 Alliés par Mehmet OPZPINAR sis 30 ter avenue Henri Barbusse et cadastré section AD N°287
  - AUTORISE Monsieur Le Maire à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet
  - DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.
- MANDATE monsieur Lucien COINDEAU, Adjoint au Maire pour représenter la commune aux manifestations, expositions et séminaires à Paris les 27 et 28 mars 2019 au Musée Marmottan, lors de l'exposition "dialogue inattendu Monet / Fromanger"
  - ACCEPTE que la commune de Saint-Junien prenne en charge les frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses forfaitaires qui auront été réalisées.
  - PRECISE qu'il y aura lieu d'appliquer ce dispositif à toutes manifestations de ce type durant l'exercice 2019

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.